

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2025

11 présents ou représentés.

Secrétaire Yves GUERET

Approbation du compte-rendu du Conseil du 29 juillet 2025.

Délibérations

L'ensemble des délibérations ont été acceptées à l'unanimité.

Demande d'accord définitif de subvention auprès du Département – Travaux Commerce

La Commune a reçu un accord de principe du Conseil Départemental pour une subvention à hauteur de 20 % d'une dépense subventionnable retenue de 148 812,65 €. En effet, le dispositif « Travaux sur Equipements et Infrastructures publics » intègre le coût d'acquisition et le coût des travaux.

Le Conseil Municipal délibère pour demander l'accord définitif de cette subvention totalisant **29 762,53 €**.

Mme le Maire dresse le récapitulatif financier de l'acquisition et des travaux réalisés au commerce et à l'appartement adjacent. Le paiement du commerce sera étalé sur 10 ans auprès de l'EPF Auvergne, à taux zéro. Une première annuité a été réglée dès cette année. Le loyer du bail commercial couvrira la dépense. L'ensemble des travaux réalisés (commerce et appartement) se soldera, après récupération de la TVA, par un **reste à charge pour la commune de 74 341 €**, réglés sur le budget 2025. Outre les aides du Département pour le commerce et l'appartement, la Commune a également bénéficié du soutien de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires), « aide au dernier commerce », à hauteur de **20 468 €**.

Mme le Maire signale que le Bistrot Andrea est ouvert depuis le 15 octobre dernier et rappelle que Mme Bego organise une petite réception à laquelle les élus sont cordialement invités le 31 octobre prochain à 18h.

Convention de participation Protection Sociale du Personnel

A partir du 1^{er} janvier 2026, la Commune a obligation de proposer une protection sociale complémentaire au personnel communal, pour les volets « Prévoyance » et « Santé ». La convention de participation a été retenue par la Commune qui retient l'offre du Centre de Gestion de l'Allier, après mise en concurrence. L'adhésion pour le personnel reste facultative.

- **Prévoyance** : le groupe Malakoff Humanis Prévoyance et Diot Saci est retenu. **Proposition de la commune d'une participation de 10 € brut/mois.**

- **Santé** : le groupe VYV MNT MGEN est retenu. **Proposition de la commune d'une participation de 20 € brut/mois.**

Fixation Montant Loyer Appartement 24 Grande Rue

L'appartement a été entièrement rénové et sera prochainement ouvert à la location.

Le montant du loyer est fixé à 680 €/mois. Chauffage (gaz), électricité et eau sont réglés directement par le locataire. Seule la taxe ordures ménagères sera facturée annuellement au locataire en sus de son loyer.

Le Conseil accepte par ailleurs :

- la souscription d'une assurance pour loyers impayés, détériorations immobilières et perte pécuniaire pendant travaux, auprès de la SMACL, assureur des bâtiments de la commune.
- l'appel à l'agence immobilière Jouan Immobilier pour le choix du locataire suivant le profil défini, la rédaction du bail et de l'état des lieux.

Rapport Social Unique 2024

Cette synthèse donne une photographie du personnel communal au 31 décembre 2024. Il est à noter qu'aucun jour d'absence n'a été enregistré en 2024. Le personnel représente 5,74 agents en équivalent temps plein. Les charges de personnel ont totalisé 41,06 % des dépenses de fonctionnement 2024.

Décision modificative

Au 1^{er} décembre, la Commune doit régler la première échéance du prêt souscrit pour la salle des associations, non inscrite au budget prévisionnel 2025, soit :

- 1 357 € de remboursement de capital, prélevés sur Article 2131 – programme travaux salle associations.
- 680 € de remboursement d'intérêts, prélevés sur article 615231 – travaux de voirie.

Questions diverses

Plusieurs dates sont fixées :

- Commission Bulletin municipal : vendredi 31 octobre à 10h ; 1^{ère} relecture mardi 25/11 à 10h ; 2^{ème} relecture lundi 8/12 à 14h. Bouclage du numéro le lundi 15/12.
- Commission salle polyvalente et salle des associations (fixation règlement, tarifs) : jeudi 27 novembre à 10h
- Prochain Conseil Municipal : mardi 16 décembre à 19h30
- Soirée Personnel/Elus : mardi 9 décembre à 19h
- Inauguration Commerce et Salle des Associations : 2 dates sont proposées aux diverses autorités (Préfecture, Région, Département, Communauté de Communes) afin d'arrêter le rendez-vous.

La séance est levée à 21h.